

Séminaire de travail sur le projet de mise à disposition d'éducateurs de la prévention spécialisée dans les collèges

Mercredi 2 juillet 2008

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

1 VII 08

M. l'inspecteur d'académie,

Mesdames, Messieurs,

En tout premier lieu je voudrais vous dire tout le plaisir que j'ai d'ouvrir cette matinée de travail entre les professionnels de la prévention spécialisée et les personnels de l'Education nationale.

Je veux en effet souligner l'importance d'une telle rencontre.

C'est la première fois que se réunissent des professionnels cadres de direction de la prévention spécialisée avec des principaux de collège et leurs collaborateurs les plus proches.

Bien sur, il existe depuis plusieurs années des relations entre ces deux secteurs d'activité, dont le dénominateur commun est le jeune collégien. Pourtant ce travail en partenariat est fragmenté sur le territoire départemental, les expériences sont isolées les unes des autres et pas toujours pérennes.

Les précédentes réunions de travail qui se sont déroulées sur le thème de l'intervention éducative de la prévention spécialisée au sein des collèges ont permis de recenser 45 expériences de partenariat ; mais toutes limitées à leur quartier, leur collège...sans garantie de part et d'autre d'une reconduction de l'action à chaque rentrée scolaire.

La réunion d'aujourd'hui atteste de la volonté commune de l'Inspection académique avec ses services et les principaux de collège, et du Conseil général, avec ses services et les associations de prévention spécialisée, de prendre toute la mesure du défi qui s'impose en Seine-Saint-Denis. Nous voulons contribuer à diminuer l'échec scolaire et les exclusions, lutter contre tous les phénomènes de déscolarisation et de violence qui sont autant de synonymes de désinsertion sociale, de souffrance, d'une entrée chaotique dans la vie d'adulte.

Je souhaite donc réaffirmer devant vous les orientations définies par le nouveau président du Conseil général Claude Bartolone et son exécutif départemental : nous considérons que la compétence départementale en matière de collèges ne doit pas se limiter au rôle de bâtisseur et de bailleur de fonds. Les enjeux de la Seine-Saint-Denis justifient que nous allions au-delà de nos obligations légales et nous entendons nous engager dans cette voie, en partenariat avec l'Education nationale. Je veux remercier les responsables de l'Inspection académique qui ont tout de suite répondu à nos demandes de concertation sur ces champs nouveaux. La prévention spécialisée bien sûr, qui va occuper vos travaux d'aujourd'hui, mais aussi d'autres initiatives sur lesquelles travaille mon collègue Mathieu Hanotin, vice-président du Conseil général en charge des collèges : crédits pédagogiques augmentés et intégrés à la dotation

aux collèges, soutien aux projets citoyens et innovants, valorisation des équipements scolaires hors temps scolaire...

Ces mesures forment un tout avec la prévention spécialisée. Nous espérons être en mesure de les expérimenter dès le milieu du premier trimestre de la prochaine année scolaire, dans un nombre significatif d'établissements (entre 15 et 20).

J'en viens maintenant à la prévention spécialisée. La réflexion que nous menons ensemble depuis plusieurs semaines, vise à élaborer des réponses pour venir en soutien aux élèves les plus en difficulté, les plus en risque de décrochage scolaire. Elle vise aussi à faire mieux vivre le collège au sein du collège et au sein du quartier. Nous voulons aussi conjuguer les savoirs faire pour faire reculer la violence, qu'elle s'exprime dans les rapports garçon-fille, dans la violence entre jeunes, dans les conduites à risque.

L'expérimentation, si nous décidons de la concrétiser, se fondera sur le volontariat mutuel, entre le collège et l'association de prévention spécialisée. Un volontariat qui doit être le garant de la réussite de l'expérience.

Dès que les arbitrages politiques et financiers seront rendus, une convention départementale signée entre l'Inspection académique et le Conseil général officialisera notre volonté commune de lancer le processus. Elle donnera un cadre de référence aux conventions territorialisées qui seront proposées ensuite aux Conseils d'administration des établissements scolaires concernés et aux associations de prévention spécialisée chargées de mettre en œuvre le projet. Ces conventions territorialisées fixeront les objectifs retenus et les moyens à engager.

Ceux ci seront regardés au cas par cas.

Ils pourront aller d'un renforcement très significatif de la présence de la prévention spécialisée au sein des collèges à la désignation d'un éducateur référent pour le collège.

D'ores et déjà plusieurs conventions sont élaborées ou en cours d'élaboration sur les sites retenus pour l'expérimentation. Des expériences significatives vont vous être présentées ce matin.

La réflexion en cours depuis plusieurs semaines a engagé un mouvement positif qui dépasse le cadre même de l'expérimentation telle qu'elle a été pensée. Dans de très nombreux collèges, même non pressentis à ce stade, des rencontres entre professionnels de la prévention spécialisée et principaux de collèges se sont tenues pour préparer la rentrée scolaire de septembre.

Le Conseil général compte sur les professionnels de la prévention spécialisée et de l'Education nationale pour qu'ils soient les acteurs dynamiques de ce projet, à l'écoute du besoin de réussite pour les enfants de Seine-Saint-Denis.

Les conclusions du travail de cette matinée et les projets dont vous serez les porteurs, seront portés à la connaissance de l'exécutif départemental, qui doit encore régler quelques aspects qui ne sont malheureusement pas des détails : les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces projets, dans un contexte budgétaire très difficile pour le département. Voilà pourquoi je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous donner un délai pour le début de cette expérimentation, pas plus qu'il ne m'est possible de vous en préciser l'ampleur.

J'ai néanmoins la conviction que le travail de ces dernières semaines et celui de ce matin ne seront pas inutiles. Il est, à mes yeux, la condition préalable à l'existence de ce nouveau projet, qui me tient personnellement à coeur. Je vous souhaite donc de bons travaux, en vous remerciant de votre participation.